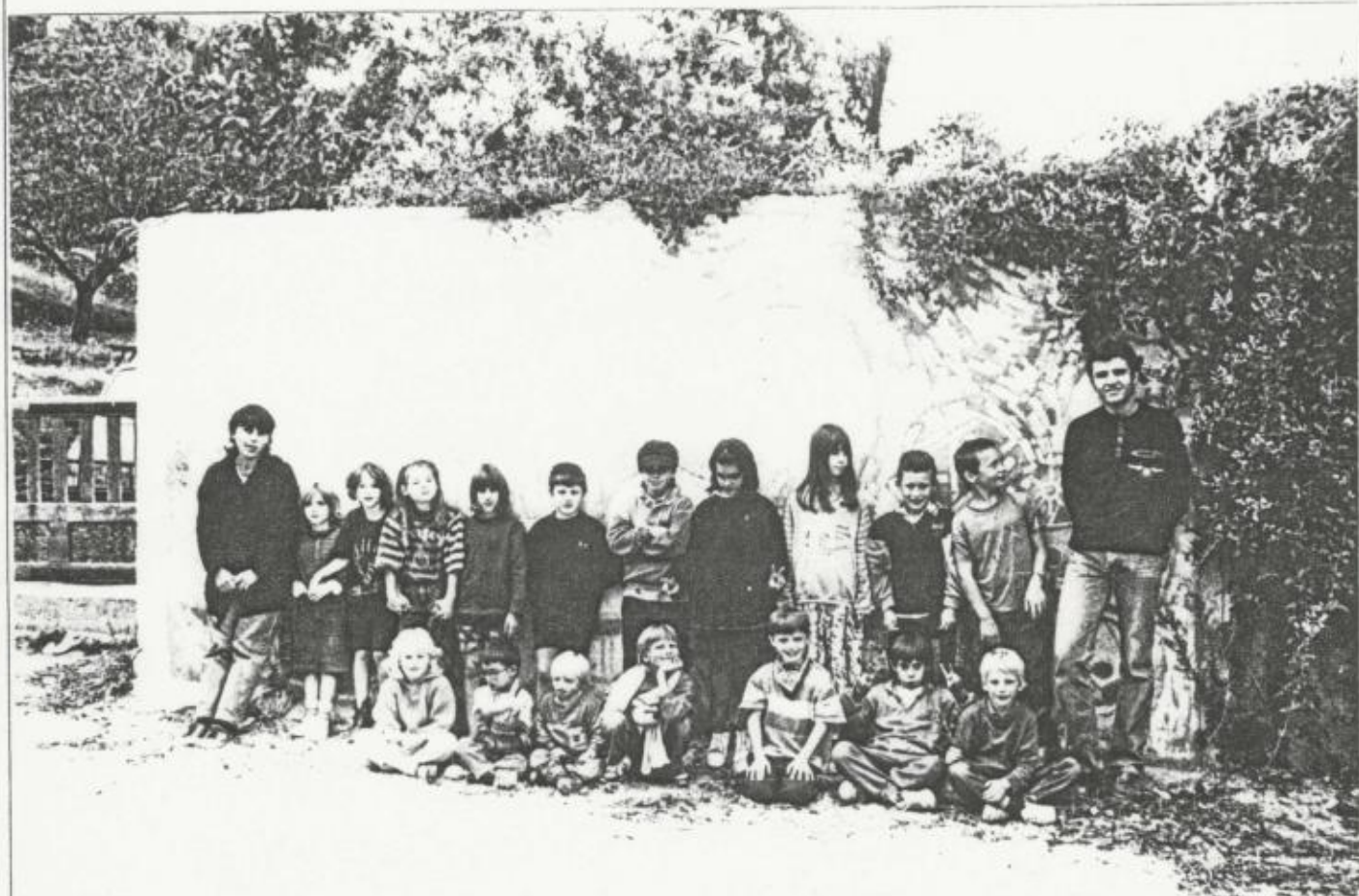


MALBOSSE



RENTREE SCOLAIRE
1993

INFORMATIONS

Octobre 1993

MUNICIPALES

N° 58

S O M M A I R E

Le MOT du MAIRE

Chers Amis,

"Qu'on est bien chez nous !" Cette réflexion me vient en voyant, lisant ou écoutant la radio sur les événements tragiques créés par la nature ou par les hommes. Tremblement de terre en Inde, des dizaines de milliers de morts, des dizaines de milliers de sans abri. Essayons pendant quelques minutes de penser à nous mettre à leur place. Les éléments déchaînés qui, plus proches de chez nous, inondent, saccagent, écrasent et tuent. Ces catastrophes sont le fait de la nature.

Mais regardons l'ex-Yougoslavie et l'ex-URSS ; là, c'est la bêtise humaine, religieuse ou ethnique qui est la responsable. En Amérique du sud, au Moyen Orient, la culture de la drogue qui apporte dans nos villes la déchéance et la mort à la jeunesse. Cela pour satisfaire la soif de profits et de domination de quelques uns que je me refuse à qualifier d'humains.

Où va donc ce que nous avons la stupidité d'appeler la civilisation ?

Quelle différence avec nos "vieux". Eux qui ne savaient ni lire ni écrire mais qui pensaient, observaient et bâtissaient pour eux et leurs descendants. Et ils bâtissaient solide et pas n'importe où. Ce qu'ils construisaient ne craignait ni les avalanches ni les inondations.

Bien des supers diplômés d'aujourd'hui feraient bien de rabattre de leur superbe. Qu'ils viennent un peu dans nos Cévennes prendre de la graine. Si c'est difficile de se protéger de certaines catastrophes naturelles, au moins, ce qui est du ressort des hommes, la guerre, la famine, l'intolérance, cela doit être banni et rejeté à jamais. Mais les hommes sauront-ils le comprendre un jour, je veux me forcer à le croire.

En attendant, un peu égoïstement sans doute, je répète "qu'on est bien chez nous".

Votre Maire.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 1993

Absents : M. TILLY, M. JULES, M. KIEKEN

M. Manificier donne lecture du compte rendu de la séance du 5.4.93 : pas d'observation.

1°) Ecole, prochaine rentrée :

Le maire confirme la suppression d'une classe pour la prochaine rentrée. L'effectif prévu est de 11 élèves mais des enfants non encore inscrits sont susceptibles de s'ajouter à l'effectif, notamment des "petits" sous réserve que le nouvel enseignant les accepte.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour le maintien de l'emploi de l'aide maternelle, les horaires seront précisés en fonction des charges demandées. La commune de Bonnevaux maintient sa participation financière.

2°) Situation financière : emprunts à réaliser

Les entreprises qui ont effectué les travaux de la piste DFCI Lafermigère ont présenté les factures. Le maire informe le CM que ces factures ne peuvent être payées car les subventions qui les couvrent à 100 % n'ont pas été versées. Il va falloir recourir à un emprunt non prévu.

Après délibération, le CM demande au maire de contacter les entreprises pour un règlement à l'amiable et la trésorerie générale pour une avance sur les dotations.

L'emprunt prévu dans le budget précédent sera contracté pour les travaux d'adduction d'eau des Escoussous mais les travaux de voirie seront différés.

3°) Embauche d'un C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité).

Le C.M. est d'accord pour l'embauche d'un C.E.C., emploi lié à la voirie et à l'environnement pour une période d'un an sous réserve que la personne remplisse les conditions du contrat après une période d'essai.

4°) Divers :

* Une délibération est prise pour la régularisation des terrains (vente et achat au franc symbolique) Michel Chamboredon pour création de la piste DFCI Lafermigère et M. Ripart (déplacement d'un chemin communal aux Oustallas).

* Rappel de l'arrêté du 4 Mai 1991 interdisant la circulation des véhicules à moteur sur les piste DFCI et chemins ruraux. Les panneaux d'interdiction de circuler seront posés par le C.E.S. embauché.

* Comité d'animation de Malbosc: les délégués du C.M. sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le 7 juillet à 20 H à la salle des fêtes.

* Marché paysan : le C.M. est d'accord pour que le marché estival qui se tient chaque dimanche matin reprenne dès le mois de juillet.

La séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance : Alice Icard-Dugas.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Aout 1993

Absent : M. TILLY. Excusé : M. KIEKEN

Nota : ce compte rendu de séance n'a pas été lu au conseil municipal. Nous le publions afin de vous informer. Il est donc susceptible d'être modifié pour des raisons d'interprétation ou d'omission. Dans tous les cas, vous serez informés.

1°) Le Maire informe le Conseil Municipal :

* les subventions ayant été versés, les factures concernant la piste Lafermigère Chabannes (DFCI) ont été payées.

* Une réunion parents d'élèves et instituteur aura lieu le 28.8.93, elle fixera les horaires de l'aide maternelle.

* le C.E.S. embauché semble donner satisfaction.

2°) Vote du compte administratif 1992

La secrétaire en donne lecture.

- Pour le CCAS, adopté à l'unanimité des présents.
- Pour le budget communal : adopté à l'unanimité des présents.

3°) Tarifs 1994 :

Eau :

location compteur :	25 F
Abonnement 50 M3 :	150 F
" 100 M3 :	300 F
Prix M ² supplément :	3 . 10 F

Camping :

Forfait 3 personnes :	60 F
Pers. supplémen. :	20 F
Enfant jusqu'à 12 ans :	15 F
Electricité :	15 F
Chien :	5 F

Gîtes :

A l'examen des différentes charges qui incombent à la commune : taxe foncière, ordures ménagères, électricité etc... le C.M. décide de porter

les loyer cure à 1 000 F / mois
presbytère à 1 200 F / mois.

4°) Proposition Véridi Folio (installateur Informatique Mairie)

- * Mise à jour de toutes les versions du logiciel
- * Nettoyage du matériel
- * Interface
- * Répondre à nos questions
- * Répondre sur les nouvelles versions.

Pour un montant de 2 000 F HT, le C.M. accepte.

La séance est levée à 22 H 15

La secrétaire Alice Icard-Dugas

VOYAGE au Lac d'Issarlès

Il ne faisait pas chaud ce vendredi 24 septembre. Le ciel était maussade et nous envoyait de temps en temps quelques averses. Ce n'est tout de même pas quelques gouttes de pluie qui vont nous empêcher de faire notre voyage habituel, celui des plus de 60 ans.

A 7 heures, nous sommes 37 à prendre place dans le car Bastide. Nous en apprécions la douce chaleur, dehors, il faisait plutôt frisquet !. Nous nous dirigeons vers Langogne où nous devons prendre le petit déjeuner Les Aubrias - Langogne, 70 km, à peu près 2 heures de trajet hélas dans la pluie et la brume. Quelques éclaircies malgré tout qui nous permettent de voir le paysage. les bois de sapins tout luisants de pluie et la petite touche de jaune par ci par là qu'y met l'automne, et les grands prés aussi verts que des pelouses, tout émaillés de colchiques.

Voici Langogne, nous sommes attendus, la table est joliment préparée. Chacun prend un café ou un chocolat accompagné de croissants, de tartines, de confiture et de beurre, tout ce qu'il faut pour calmer toutes les faims. Chacun paie son écot et nous repartons. Un petit arrêt à Peyrebelle dite l'auberge rouge, un frisson parcourt l'échine quand on pense à tous les crimes qui ont été commis en ce lieu.

Le lac d'Issarlès, but de notre promenade est la prochaine étape. Nous arrivons vers 11 H 30, il pleut aussi sur Issarlès. Nous nous promenons autour du lac qui est archi plein mais il a pris la robe gris couleur du temps. D'habitude, quand le ciel est bleu, il ressemble à un saphir.

A midi, tout le monde se dirige vers l'Hotel du Lac, chacun prend place à sa guise. Les hôteliers sont accueillants, on nous sert avec le sourire un délicieux et copieux repas. Pour faire glisser ces agapes, quelques pas de danse mais la valse fait tourner la tête et les jambes. Dieu qu'elles sont rouillées !.

C'est le départ vers le Mont Gerbier des Joncs. A sa base nous admirons cet immense dé à coudre qui, dans une étable, donne naissance à la Loire, le plus long fleuve de France. Adieu Gerbier ! la route nous reprend. Nous traversons le tunnel du Roux (4. Km 6) qui relie St Cirque en Montagne à Montpezat. Un petit arrêt à La Bégude où nous trouvons le soleil. Les assoiffés vont étancher leur soif et nous continuons la route jusqu'à Aubrias.

Un grand merci à Gérard Bastide qui, à l'occasion de sa retraite et de son entrée dans le clan des plus de 60 ans, nous a transporté gratuitement. C'est très généreux de sa part.

Nous avons passé une bonne journée, nous vous disons à l'an prochain sous d'autres cieux.

Pour le CCAS, Marinette Piolet.



(Si vous souhaitez un tirage de cette photo, contacter Mme ICARD Alice).

ETAT CIVIL

DECES :

Madame Maïstre Ilda de l'Estevenet, décédée à l'âge de 91 ans aux Vans.

NAISSANCE :

Sébastien Keller à Alès, fils de Paul et Karine Keller de Chabannes.

MARIAGE :

Christine Pereira et Jean Louis Piera de Sabuscles, le 28 Août.

Don de Mme Pereira : 100 F pour entretien et réparation cloche église.

C.C.A.S.

Dons :

* Transport offert au C.C.A.S. par M. Gérard Bastide à l'occasion de la sortie au Lac d'Issarlès.

* 200 F Mme Etienne Nicole.

REMERCIEMENTS

Nous remercions le jeune Vincent Lemal de Malbosquet pour sa participation (réalisation graphique de la couverture) au Journal d'Informations Municipales .

N'hésitez pas à nous écrire, nous envoyer des articles et nous faire des suggestions ...

BIBLIOTHEQUE - CINEMA "Espace Vivans"

Prochain passage du Bibliobus le 19 Octobre à 14 H à l'école de Malbosc.

Pour être informé sur le programme du cinéma des Vans :

Appelez le 75 - 37 - 38 - 58 (Répondeur)

La rentrée en jeux

Deux jours avant la rentrée, il y a eu un grand jeu aux Allègres.

Le jeu s'appelait Fort Allègre. Il y avait plusieurs épreuves. Le jeu a duré quatre heures.

Nous étions cinq à participer aux activités suivantes:

- _ Monter à une corde sans noeud.
- _ Faire un parcours dans le noir.
- _ Aller chercher une clé au fond d'un bassin glacial.
- _ Trouver un message au cou d'un des trente chats, et bien d'autres épreuves encore...

C'était vraiment super!

JONATHAN

PABLO

SHANI

Arrivée d'un nouveau maître

A la rentrée, nous avons eu un nouveau maître.

Le nouveau maître s'appelle Marc, il est très sympathique.

On fait du sport presque tous les jours. D'ailleurs, après les vacances de la Toussaint, il y aura une rencontre d'athlétisme avec les écoles suivantes:

St Sauveur de Cruzeire, St André de Cruzeire, Banne, Berrias, St Paul le Jeune. On va s'entraîner pour essayer de gagner.

Bientôt, nous irons à la piscine. Les grands auront aussi des cours d'anglais.

EMILIE

JEROME

BENOIT

v L'automne

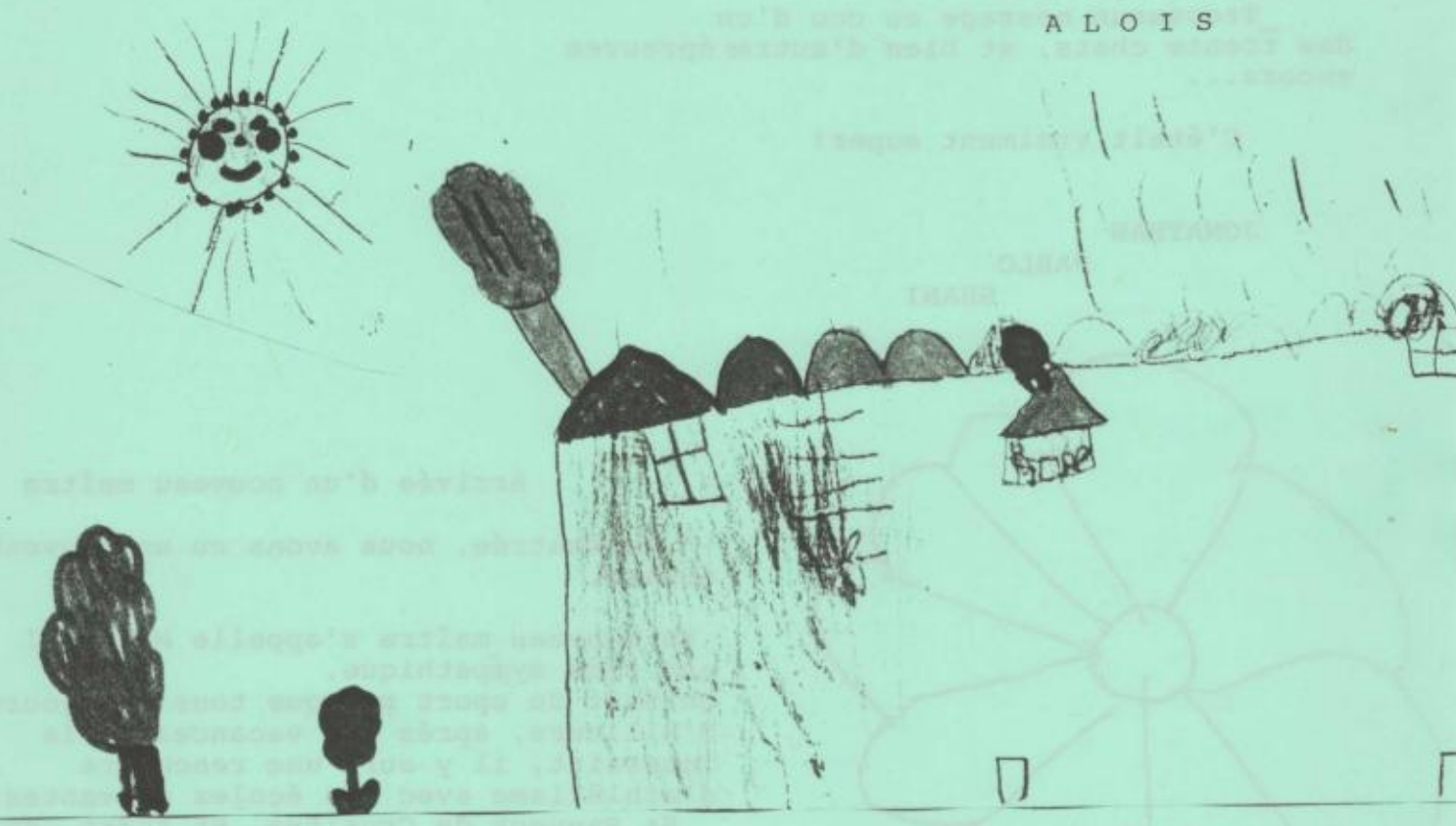
C'est la feuille qui tombe
C'est la châtaigne qui cuit
C'est le vent qui souffle
C'est la pluie qui tombe
C'est la pomme qui mûrit
C'est le gibier qui est chassé

V I N C E N T

L'automne

C'est la pomme qui mûrit
C'est la châtaigne qui cuit
C'est la feuille qui tombe
C'est le vent qui souffle
C'est la pluie qui tombe
C'est l'oiseau qui s'envole
C'est la confiture qui dégouline

A L O I S



L'automne

C'est la feuille qui tombe
C'est le vent qui souffle
C'est la pluie qui tombe
C'est la pomme qui mûrit
C'est l'oiseau qui s'envole

A L I N E

Durant l'automne

Durant l'automne,
J'ai trouvé
Vrai de vrai
L'écureuil dans les feuilles,
La feuille
Dans mon oeil,
Le gibier
Dans la forêt,
La pluie
Dans mon lit
J'ai trouvé
Sur le sol,
Le chemin de l'école.

JOEL
FLORENCE

HISTOIRE

Le compoix de Malbosc

Le compoix était un registre qui constatait la valeur des biens et permettait d'établir l'assiette de la taille (impôt direct prélevé chaque année).

La levée de la taille royale était adjugée par délibération du conseil après enchères et lecture des offres faites par les collecteurs volontaires.

D'après une délibération du 30 avril 1773, nous apprenons que:

"... Titres et documents de la communauté de Malbosc se trouvent depuis un temps immémorial dans la maison de feux Messires François de Pagès juge de la communauté dont son neveu Victor de Pagès avait la clef et qu'il était impossible dès lors d'en faire l'inventaire. Le dit Victor de Pagès prêtre et prieur de Ribes avait prêté le compoix du 6.08.1593 à Maître Deleuze notaire et féodiste de Bedousse. Il serait entre les mains de Sieur Louis Deleuze son fils. L'autre compoix du 10 mai 1649 a été remis par les dits feux Pagès à Jean Coste de Gorge, ancien consul, qui a refusé d'en faire la rémission..."

"Ont vu deux extraits de ces compoix dans les archives de Sieur Jean Baptiste Nadal de l'Estévenet greffier consulaire depuis 1766. Ils seraient en très bonne tenue ..."

Actuellement aux Archives de Nîmes, se trouve une copie datant du siècle dernier du compoix du 10 mai 1649 (Réf; 1 J 309), c'est à partir de ce document que suivent les notes de M. l'Abbé Jean Roux.

A noter que les formules utilisées à l'époque pour délimiter les propriétés (du chef, du pied etc..) pourront vous surprendre et que les difficultés de lecture ont parfois rendu approximative la transcription du nom des lieux ou des propriétaires.

Les Biens Nobles de la Paroisse de MALBOSC

* Le Seigneur de Crussouilles

A Malbosquet, maison, cour, courtil, pré, jardin, labours, fruitiers, treilles le tout joignant : du pied, autre sienne pièce rural d'Estienne Perier et Antoine Rieutord - du chef : le chemin - d'un côté Antoine Perier, Jean Perier et autres - d'autre côté, le sieur Robert et Gui de Brugèdes. 6 sol (s).

Autres pièces : vignes - du pied le serre de la Vernède - du chef chemin - 2 côtés J. Dumazer.

Le Part del Drapie - la Montade - Le fort des valats - le Visoullie.

Moulin : confronté la rivière, autre sienne pièce rurale et le sieur de la Pauze. 1s 6d (deniers)

Total : 1 livre (l) 3 s 10 d.

* François Plaisse, Seigneur de la Pauze

Maison, cour, courtil, vigne, jardin, terres, fruitiers, elzière et terre herme. La Pauze - du pied, le valat de la Saume et la rivière d'Abau et le seigneur de Crussouilles - d'autre pied, le valat de Chabanes - d'un côté Jacques CAstanier - d'autre côté Jean Trial et Catherine Nadalle. 15 s 3d.

Autre pièce : pré "des Chambons" : 11s 8d

Total : 1l 7s.

* **Claude Pagès, Seigneur de la Vernède**

Une maison, cour, courtil, labour, jardin, chataîgniers, terre "La fermigère" - du pied le valat de l'Abau en faisant plusieurs escaliers - d'autre côté Jean Bondurand et les terres hermes et ranc de la Boulhière - d'un côté Claude Durieu et Antoine Chanallier, Guillaume Thomas et Noel Pagès et Jacques Durand et Antoine Maurin, autre pièce sienne Noel Pagès entre deux, lesquels confrontés certaines pièces appartenant aux dits habitants de Mourèdes. 19s. Autre pièce : un pré "de la Planche" confronté du pied la rivière d'Abau et de toutes autres parts, le Seigneur de Crussolles.

Total : 19s 8 d.

* **Maitre Jean Pagès, Baille de Tarabias**

Pièces : pré "La Loubatière" du pied la rivière - du chef le chemin et terres hermes du Seigneur Comte du Roure, le dit chemin appartenant au dit Pagès d'un côté le valat de Jerlones (?) entre deux: 2s.

Autre pièce au dit terroir - du pied la rivière - du chef les terres hermes dudit seigneur : 2s 6d

Autre pièce chataigneraie joignant la susdite du pied la rivière - du chef les terres hermes - d'autre côté le valat des Ranchasses : 6d.

Total : 5s. Somme: l'entier présage du noble : 3l 15 s.

M O U R E D E S

1°) Sieur Jean Deleuze (Tt Henry)

Maisons, cour, courtil, terre lab. fruitiers - du chef, le chemin du pied d'un côté Maurice Baldit, d'autre côté Antoine Borne.

+ Petite maison et places avec terres pièce appelée la "Vigne des Abels"- du pied le vallat de Tabau - du chef Claude Mourier d'un côté Antoine Borne, de l'autre le vallat, Maurice Baldit et ledit Borne. 1s 3d

+ petite maison et place avec terres. Du pied le grand vallat - du chef le chemin ferré de la Firmigère - d'un côté Antoine Borne - d'autre le vallat du Devès. 5d

Moulin : 1s 6d. Total : 1l 13s 4d.

2°) Antoine Borne (Tt Jean Borne)

Maisons, cour, courtil, labours, chataigneraie - du pied en faisant pointe d'un côté Claude Durand - du chef d'un côté Maurice Baldit, de l'autre le chemin - 1s 7d.

+ pièce chataîgniers avec maison appelée la Parre Langlade et la Vigne tout joignant et faisant plusieurs escaliers - du pied Louis Coste Jean Deleuze - du chef le chemin ferré et Jean Coste - d'un côté le dit Deleuze et Louis Coste - d'autre côté Jean Robert.

4s 6 d. Total : 1l 10s.

3°) Maître Louis Coste (Tt Jacques Balmes)

Maisons, cours, courtils, prés, fruitiers - du pied Jean Borne dit Chambonet - du chef d'un côté Simon Bondurand, de l'autre Claude Mourier. 10 d. Total : 1l 4d.

4°) Jean Borne dit Pouget (Tt Claude Chamboredon)

Maisons, cour courtil, pré et chataigneraie. Du pied Simon Bondurand et Claude Mourier. Du chef, Maurice Baldit. D'un côté Antoine Borne, de l'autre Jean Deleuze et le dit Borne. 1s 10 d.

Total : 8s 9d.

5°) Hoirs de Guillaume Borne (Tt Pierre Peyrit)

Petite maison - d'un côté le chemin et de toutes autres parts Jean Borne dit Pouget. Présage malhe. Total : 11d.

6°) Jacques Borne (Tt Pierre Durand en 1748)
Une pièce "Chatanet" (chataîgniers) appelée Martine- du pied Simon Bondurand - du chef Jean Borne dit Pouget - d'un côté et de l'autre côté des vallats : 2d.

7°) Catherine Bournesse (Tt Privat ? Polge)
Une pièce labourable appelée "la Conchette"- du pied Maurice Baldit- du chef Antoine Borne et Claude Durand : 1d malhe.
Total : 7d.

8°) Claude Mourier
Ses maisons, cours, courtils pré et chataîgniers du pied Antoine Borne et Jean Deleuze - du chef Jean Borne dit Pouget - d'un côté Louis Coste et de l'autre Jean Borne dit Chambonet. 1s 10d.
Total : 5s 8d.

9°) Claude Durand
Ses maisons, cours, courtil - du pied Jean Borne et Claude Mourier - du chef Jean Deleuze - d'autre côté Maurice Baldit - 1d malhe.
Autre pièce contenant labour, vigne, chataignier, 2 petits prés et une petite maison "la lauzure" et de la "Fumade"- du pied le vallat de Tabau - du chef Louis Coste et Antoine Borne - d'un côté le vallat des Aubanels - d'autre côté Antoine Borne et Jean Borne dit Chambonet. 2s
Autre pièce avec vigne, maison et jardin "Langlade". Total : 1l 8d.

10°) Jean Durand
Une pièce "Langlade" - du pied et d'un côté Claude Durand - de l'autre Maurice Baldit : 10d.

11°) Simon Bondurand
Ses maisons, cours, courtil, chataigniers et jardin. Du pied Jean Borne dit Chambonet - du chef et d'un côté Antoine de l'autre Louis Coste : 1s 3d.
Autre pièce contenant vigne, chataîgniers, maison, place d'Abels appelée "La Martine" - du pied le vallat - du chef Jacques Borne et Catherine Bournesse - d'un côté et d'autre côté les valats : 9d.

12°) Maurice Baldit
Ses maisons, cours, courtil, four - du pied Jean Borne - du chef : d'un côté Jean Deleuze, de l'autre Claude Durand - 1d malhe.
Une autre maison courtil, petit pré, fruitiers - du pied Jean Borne - du chef Jean Deleuze et d'autre côté Jean et Claude Durand - 4d.
Une pièce jardin appelée "Lhort del Moulin" - du pied le vallat - du chef et d'un côté Jean Deleuz et d'autre côté Louis Coste - 4d.
Autre pièce: maison et chataigneraie au mas Souteyran - du pied une autre sienne pièce - du chef et d'un côté Jean Deleuze, d'autre côté Antoine Borne - 4d.
Total propriété : 1l 5s 5d.

13°) Jean Borne dit Chambonet (Tt Ferrand)
Ses maisons, cours, courtil, pré - du chef et du pied Jean Deleuze - d'un côté Maurice Baldit et d'autre Claude Mourier - 1s.
Autre pièce : maison, vigne, jardin chataigneraie et terres, pré, le tout joignant appelé "La fumade" - du pied en faisant pointe le vallat de Tabau - du chef Louis Coste et Maurice Baldit - d'un côté Antoine Borne et Claude Durand- d'autre côté ledit Coste et Baldit. 7s.

AUBRIAS

1°) Balthezard Borne
Ses maisons, cour, courtil, pré, jardin vigne et chataigniers - du pied Jean Coste - du chef le serre de l'Arbousset - d'un côté ledit Coste et Antoine Chanallier - d'autre côté Jean Durand au nom de sa femme et Jacques Polge - 6s 1d malhe. Total : 6s 4d.

2°) Maitre Antoine Chanallier, lieutenant.

Ses maisons, cour, coutil, jardin labours et chataigniers - du pied Jean Robert, le vallat des Huttes - du Chef Jean Robert et Claude Rieu. 7s 3d. Total : 14s.

3°) Hoirs de Jean Durand

Un chazal labourable avec fruitiers appelé "la Mazade". - du pied Jean Deleuze et Antoine Chanallier - du chef Jean Robert - d'un côté Claude Rieu, de l'autre ledit Chanallier. 1s 1d. Total 2s 8d.

4°) Claude Durieu (Tt Antoine Allègre)

Ses maisons, cours, courtil, vignes chataigniers, fruitiers - du pied Antoine Borne - du chef Jean Robert - d'un côté hoirs de Jean Durand, de l'autre ledit Robert et Jean Evesque - 7d. Total 5s 7d.

5°) Jean Robert (Tt Jean Mathieu)

Ses maisons, cour, courtil, jardin, terre labour et chataigniers - du pied Antoine Chanallier et Jean Evesque - du chef le chemine - d'un côté le vallat et Antoine Chanallier - de l'autre Jean Deleuze et Antoine Borne. 2s 7d. Total: 12s 4d.

6°) Jean Evesque (Tt Jean Louis Coste)

Ses maisons, chataigniers - du pied Antoine Chanallier et Jean Robert - du chef Claude Rieu - d'un côté le vallat - de l'autre ledit Robert et Chanallier. 4d. Total : 8s 10d.

7°) Jean Coste (Tt Jean Louis Coste)

Ses maisons, cour, courtil, vigne, jardin, pré, fruitiers, terre labour., chataigniers. - du pied en faisant plusieurs escaliers le vallat de l'Elzède - du chef au Serre de Patrigalet Jean Robert, Balthezard Borne, Jean Durand, Jeanne Durand, hoirs de Jean Mourier ...etc. 32s 7d. Total : 1l 15s.

8°) Hoirs de Jean Mourier

Ses maisons, cours, courtil, vigne, pré jardin, labour chataigniers, fruitiers - du pied Jean Coste - du chef en faisant plusieurs escaliers Guillaume Loubat et le chemin. 8s. Total : 12s. A suivre...

1710 : Année tragique à Malbosc

Année	Bapt.	Décès	Mar.	
1701	30	7	8	"Cette année 1710, sont mortes en la Paroisse de Malbosc, 163 personnes, la plupart de la faim"
1702	35	20	10	
1703	30	4	8	
1704	25	4	5	
1705	32	10	5	C'est cette petite note pleine de désolation que l'on peut lire sur le registre paroissial écrite par le prêtre curé Folcher, à l'issue de cette année terrible. Pour mieux saisir l'ampleur de ce drame, voici le tableau comparatif des actes de Baptêmes, Décès, Mariages recensés de 1701 à 1720
1706	24	11	5	
1707	36	19	7	
1708	31	10	8	
1709	29	13	4	
1710	14	163	4	
1711	27	5	5	
1712	21	6	9	
1713	36	6	10	
1714	27	4	15	
1715	28	6	5	
1716	28	6	7	
1717	36	7	5	
1718	28	8	10	
1719	29	10	3	
1720	25	10	10	(Cl. Brion)

1990-93

Bilan de trois années de fonctionnement

Notre pays cévenol, dans sa grande majorité, n'a pas l'habitude de faire une saine gestion de son massif forestier. En effet, pendant des décennies, sous l'influence des mines du bassin d'Alès, nos compatriotes n'ont utilisé la forêt que comme un complément de ressources en "cueillant" les meilleurs arbres sans se préoccuper de l'entretien de l'ensemble.

Dans ces conditions, les anciens nous ont légué une forêt en mauvais état, en nous disant que les pins maritimes ne valaient rien.

Pourtant, à l'occasion d'un voyage dans les Landes, j'ai pu constater que, dans la forêt de cette région, les pins maritimes n'avaient pas une meilleure qualité qu'en Cévennes. Simplement, la forêt est mieux gérée et une exploitation rationnelle assure des débouchés intéressants.

Partant de ce constat, nous avons voulu créer une impulsion nouvelle à laquelle nous donnons trois priorités :

- Organisation de l'exploitation de la forêt pour produire du bois d'oeuvre, et pour une vente à meilleur prix.
- De par les dépressages et les nettoiements, participer à l'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Dégager autour des villages des zones de pâture et maintenir des feuillus.

Par le présent rapport nous tenons à signaler le travail effectué sur la commune de Malbosc au niveau de la forêt privée. Pour cela, nous examinerons les trois aspects suivants :

- créations d'associations
- surfaces rénovées
- aspects économiques

1- CREATION D'ASSOCIATIONS

Notre action a démarré il y a 3 ans par la création, en février 1990 de " l'association syndicale libre de gestion forestière de Malbosc ". A l'heure actuelle nous enregistrons l'adhésion de 24 propriétaires forestiers.

Pour prolonger notre action, en juillet 1991, nous avons créé le "groupeement de sylviculteurs des Cévennes ardéchoises", sur les trois cantons de Joyeuse, Valgorge et Les Vans; il regroupe à la fois les associations syndicales du secteur et les personnes (hors association) sensibilisées aux problèmes forestiers.

Nous avons ensuite créé une association au niveau départemental afin de devenir un interlocuteur privilégié du département de l'Ardèche.

2- SURFACES CONCERNEES

Sur cette période de trois ans (1990-91-92) nous avons fait des travaux sur 62,64 hectares dans la commune de Malbosc, sous l'impulsion très efficace de notre technicien du CRPF, Dominique Guillemet, et sous la surveillance de Daniel Leynaud, technicien de la DDAF. Ces travaux sont pour 83% des dépressages et pour 17% des nettoiemnts.

L'importance du dépressage est due au fait que nous avons souvent travaillé dans des zones de jeunes peuplements spontanés qui firent suite au grave incendie qu'avait subi la commune de Malbosc à l'automne 1978.

Nous sommes parvenus à ces surfaces avec la répartition ci-dessous:

Programme	Surfaces	Nombre de propriétaires
PIM 90-93	45,18 hectares	15
CRPF 90	10,37 hectares	10
CRPF 91	3,75 hectares	6
CRPF 92	3,34 hectares	4

3- ASPECT ECONOMIQUE

- 34,66 hectares ont été faits par des entreprises (55,3%)
- 13,33 hectares ont été faits par des agriculteurs (21,3%)
- 14,65 hectares ont été faits par les propriétaires (23,4%)

Nous avons ainsi :

- participé à donner du travail à deux entreprises pour une valeur de 161824 F
- permis de faire un complément de revenu à deux agriculteurs pour un montant de 63190 F
- fait attribuer pour 47011 F de subventions à 7 propriétaires forestiers

Il est à noter que de jeunes fils de propriétaires ont participé aux travaux, ce qui leur a permis, en plus de l'aspect financier, d'apprendre à gérer leur future forêt.

En conclusion :

Pour l'année 1993, des projets sont en cours mais non encore entièrement évalués. De plus pour répondre à notre 3^e objectif, un projet pastoral de 25 hectares est à l'étude autour des villages de Sabuscles, l'Estevenet et Fabre, avec l'aide du technicien de la chambre d'agriculture, Gilles Martineau. Des interventions sont en cours pour l'aménagement de chemins forestiers.

Tout ce travail doit être évalué à sa juste valeur et notre technicien, Dominique Guillemet, qui a maintenant une permanence hebdomadaire aux Vans, a fait un gros travail, de recherche, de persuasion, et de contrôle.

Nous souhaitons vivement que cette démarche de gestion de la forêt privée soit poursuivie car d'autres propriétaires nous demandent leurs adhésions afin d'effectuer des travaux sur leurs parcelles.

Le président de l'ASLGF
de MALBOSC

MANIFACIER Jean-Paul

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DE GESTION FORESTIERE
07140 MALBOSC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18/08/93
SALLE COMMUNALE DE MALBOSC

ORDRE DU JOUR :

- * Rapport d'activité
- * Rapport financier
- * Le point sur les travaux
- * Cotisation et adhésion à l'association intercantonale
- * Reliquat Plan P.I.M.
- * Renouvellement du bureau
- * Divers (chemins forestiers, projet pastoral)

Les membres de l'association se sont réunis.

Membres présents :

Manificier Jean Paul, Agniel Evelyne, Jules Marcel, Allègre Jean, Icard Alice, Coubes Régine, Garnier Gérard, Paulin-Alphonse Nicole, Manificier François, Pialet Michel.

2 bons pour pouvoir Bastide Gérard et Garidel Lucette.

Donc 25 voix présentes ou représentées sur 46 possibles.

Assistent à la réunion : Garidel Noël

(Maire de Malbosc) ainsi que trois

techniciens : M. Leynaud DDAF,

M. Guillemet CRPF et M. Martineau

Chambre agriculture.

Le président Manificier Jean Paul ouvre la séance par le rapport d'activité sur les 3 années de fonctionnement (90-93) voir texte joint.

Le président passe la parole à la trésorière Agniel Evelyne qui donne le bilan financier :

Dépenses :

Cotisation au groupement intercantonal	1150 F
Frais poste (trésorerie)	71 F
Photocopie/poste (secrétaire)	106 F
Frais secrétariat (président)	380 F
TOTAL	: 1707 F

Les commissaires aux comptes Mme Icard et M. Pialet Michel qui ont fait le pointage des recettes et dépenses ont constaté que tout était en règle. Quitus est donné à la trésorière.

Renouvellement du bureau : 3 postes à pourvoir. Mmes Agniel Evelyne, Coubes Régine et M. Robert Jacques, tous les trois sont réélus à l'unanimité.

La cotisation au groupement intercantonal passe de 50 à 60 F en conséquence, la cotisation demandée sera la suivante : pour Malbosc 30 F par part, pour cantonale 40 F.

Projet plan P.I.M.

Une lettre de M. Blanc (Directeur DDAF) adressée à l'association :

Madame, Monsieur,

Compte-tenu d'importantes difficultés budgétaires, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas pu me transmettre les crédits de paiement du Fonds Forestier National à hauteur de ce qui m'était nécessaire pour procéder au paiement des subventions en cours.

Je me vois donc dans l'obligation de demander au maître d'oeuvre de votre opération de surseoir à l'exécution des travaux en cours ainsi qu'à l'engagement de travaux nouveaux de quelque nature que ce soit.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation.

Projet pastoral :

Présenté par M. Martineau

Situation bloquée cause engagement de 9 ans ainsi que le choix de la personne pour l'installation d'un troupeau.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire , Marcel Jules.

Châtaigne : la richesse de l'Ardèche

Au moment où s'approche la saison de récolte de la châtaigne, la Région Rhône-Alpes s'apprête à signer un PIDA pour la relance de la filière en Rhône-Alpes, principalement en Ardèche. Un programme important à plus d'un titre qui vise non seulement à une reprise de la récolte de la châtaigneraie traditionnelle et de l'approvisionnement des industries de transformation mais aussi contribuera à l'aménagement rural. En effet, les travaux d'entretien qu'induit la châtaigneraie permettront de maintenir les paysages.

Qui dit châtaigne, pense Ardèche, département qui occupe une place prépondérante dans la production récoltée en France, cette dernière arrivant en troisième position derrière l'Italie et l'Espagne. Autre atout du département et de la vallée du Rhône, la présence de nombreuses entreprises de transformation. Cependant, depuis plusieurs années, on assiste à un écart important entre la production naturelle et la quantité récoltée, les usines de transformation enregistrant par là même une dépendance accrue de l'extérieur pour leur approvisionnement.

Si la tendance se poursuit, elle entraînerait rapidement l'abandon total et définitif de la production dans de nombreuses zones de montagne sèche dont les difficultés se trouveraient ainsi aggravées, de même qu'une stagnation de l'industrie locale avec tous les risques que cela implique sur l'activité économique locale. Sans oublier l'accélération de la désertification rurale.

PLUS DE CHATAIGNES ET DE QUALITÉ ÉGALE

Mais tout n'est pas sombre dans la châtaigne. En effet, dans le même temps, la recherche de nouveaux produits au niveau industriel, les programmes techniques conduits au niveau culturel ont créé les conditions d'une relance de la production, principalement en Ardèche, associant l'ensemble de la filière. C'est ainsi qu'à l'initiative de l'AFIDEM (Association française interprofessionnelle pour la transformation des fruits et légumes à destinations multiples) et des producteurs avec l'appui de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, un programme associant l'ensemble des opérateurs économiques a été élaboré et sera prochainement soumis à la Région.



▲ Organiser le ramassage de la châtaigne constitue un des volets du programme prochainement soumis à la Région.

Depuis la récolte 1991 de châtaigne, une politique contractuelle existe par le biais de contrats pluri-annuels d'approvisionnement passés entre groupements de producteurs, fabricants et entreprises de négoce spécialisées, sous l'égide de l'AFIDEM. Le PIDA prévoit bien sûr de poursuivre cette action qui bénéficie du soutien conjoint du Département de l'Ardèche et de l'ONIFLOR. Parallèlement, plusieurs actions techniques et d'organisation pour réactiver la filière vont être lancées à partir de cette année.

L'un des freins au ramassage des châtaignes dans les zones de moyenne

montagne est lié aux difficultés d'accès, aux méthodes traditionnelles de cueillette à la main, aux problèmes de groupage, transport et stockage. Des difficultés d'ordre technique assorties d'un coût élevé. Organiser le ramassage constitue donc au niveau de la production un des volets du programme, avec la poursuite d'essais de mécanisation, la mise au point de prototypes...

De même, au niveau des stations de conditionnement, des dispositions seront prises pour améliorer l'état sanitaire des fruits. À noter que dans les contrats d'approvisionnement existants, l'interprofession a d'ores et déjà fixé à 15 % le taux de non-conformité acceptable. Un guide de bonnes pratiques accompagné par des actions de formation et la mise en place d'observateurs à la collecte renforceront cette démarche qualité.

TRANSFORMER LA CHATAIGNE

Compte tenu de l'atout que représentent les nombreuses entreprises de transformation installées en Rhône-Alpes, l'innovation en matière de produits transformés à base de châtaigne ou de conditionnement novateur sera favorisée. Parmi les moyens envisagés, un concours annuel doté d'un prix de la Région primera les réalisations ouvrant des possibilités de développement. Il s'agit de rajeunir les produits traditionnels, d'élargir l'utilisation de la châtaigne et de redonner à la châtaigne de l'Ardèche un place significative dans les approvisionnements des industries locales.

L'intervention régionale sollicitée dans le cadre du PIDA "relance de la châtaigne" permettra de maintenir une activité agricole, voire de susciter de nouvelles installations dans une zone rurale fragile. ■

L'ÉCOBUAGE

Nous vous rappelons que la pratique de l'écobuage est soumise à déclaration.

Cette déclaration d'écobuage doit être faite en mairie, cinq jours francs avant la date prévue pour l'incinération.

L'autorisation qui est délivrée ne dégage pas des responsabilités civiles et pénales, l'auteur d'un écobuage mal contrôlé.

LA PROCESSIONNAIRE DU PIN



*Nid de processionnaire.
Aux premiers froids, les chenilles tissent un nid définitif après avoir recherché la position la mieux exposée au soleil. (Photo: J. Rogal DNF.)*

Pins totalement défeuillés, prolifération de nids, processions de chenilles, urtications... pour la deuxième année consécutive, la chenille processionnaire du pin est à l'origine de dégâts spectaculaires dans la plupart des départements méditerranéens. Certains vont jusqu'à considérer ce ravageur forestier comme l'ennemi n°2 de la forêt méditerranéenne, après le feu. D'autres le présentent comme un nouveau fléau.

En réalité, ce phénomène spectaculaire observé tous les dix à quinze ans existe vraisemblablement depuis des millénaires, l'intensité des dégâts de la chenille de ce papillon dépend en effet étroitement des conditions climatiques locales (température et ensoleillement).

LA BIOLOGIE DU RAVAGEUR

Le cycle biologique de ce lépidoptère est annuel. Les adultes, papillons nocturnes, émergent au cours de l'été, de fin juin à la mi-août selon les secteurs. Pour pondre, les femelles peuvent parcourir plusieurs kilomètres à la recherche d'un hôte qui leur conviennent.

Elles manifestent ainsi une préférence pour le pin noir,

"FONDATION Paer -"
La Forêt Méditerranéenne
N°6.

le pin maritime, le pin sylvestre, le pin Alep, et en dernier lieu, le cèdre ou d'autres conifères.

Comme les papillons se dirigent vers les silhouettes d'arbres se découpant sur fond clair, les insectes se trouvent souvent concentrés sur les lisières ou les arbres isolés.

Le développement larvaire complet, qui dure entre 4 et 8 mois, s'effectue en cinq stades. Dès le 3ème stade (en octobre), les chenilles sont munies d'un système de défense garni de microscopiques poils urticants qui sont transportés par le vent. Aux premiers froids, elles tissent leurs nids définitifs après avoir recherché la position la mieux exposée au soleil. La colonie bénéficie ainsi d'un véritable radiateur solaire.

Au dernier stade larvaire (de mars à mai), les chenilles qui atteignent une longueur de près de 5 cm quittent l'arbre en procession et vont s'enfouir dans le sol à quelques centimètres de profondeur où elles se chrysalident après avoir tissé un cocon.

LES DÉGÂTS

Selon l'essence et le type de peuplement, l'intensité des dégâts est très variable. En montagne, la processionnaire est uniquement présente sur les versants sud. En plaine, elle colonise essentiellement les lisières sud à sud-ouest et ne commet alors que peu de dégâts à l'intérieur du peuplement.

Dans les boisements clairiérés ou les jeunes peuplements, la processionnaire trouve un milieu qui lui convient bien et se maintient plus aisément sur une grande partie du peuplement.

IL EST IMPORTANT DE PRÉCISER QU'UNE DÉFOLIATION, MEME TOTALE, NE PROVOQUE PAS LA MORTALITÉ DES ARBRES ATTEINTS.

Elle entraîne bien sûr une perte de production mais, en conditions de croissance satisfaisantes, les arbres sont parfaitement capables de supporter cette attaque.

Les arbres affaiblis ou susceptibles de subir des défoliations répétées peuvent souffrir



Arbres défoliés

Une défoliation, même totale, ne provoque pas la mortalité des arbres atteints...

plus durablement de ces attaques et devenir moins résistants à d'autres agresseurs, les mortalités, exceptionnellement observées, se produisent à la suite de tels enchaînements.

Sur le plan humain, l'abondance des chenilles dans les secteurs fréquentés (urbanisation en forêt, loisirs) conduit à des urtications ou des allergies parfois sérieuses chez les personnes sensibles.

VARIATION DES POPULATIONS DU RAVAGEUR

Les niveaux de population de la processionnaire du pin passent par des pics de culmination qui durent de un à trois ans, au cours desquels les insectes très nombreux commettent des dégâts intenses et étendus sur le plan géographique, comme c'est actuellement le cas dans notre région. Puis, sous l'action de nombreux facteurs (climat, ennemis naturels, quantité et qualité de nourriture), les populations s'effondrent, l'insecte n'est plus alors présent qu'à l'état endémique, les dommages sont dans ce cas discrets et très localisés.

LA LUTTE EST-ELLE INDISPENSABLE ?

La lutte n'est ni nécessaire ni souhaitable dans tous les cas. Dans la région méditerranéenne, elle doit être envisagée dans des situations exceptionnelles lorsque la survie des

arbres est menacée (jeunes plantations), ou lorsque les boisements sont très fréquentés par le public.

En aucun cas, la lutte ne permet d'éviter une nouvelle pullulation, elle ne peut donc avoir pour seul objectif de protéger les zones les plus sensibles.

En cas d'attaque ponctuelle (parcs, jardins), il est possible de lutter mécaniquement sur des arbres de faible taille ou facilement accessibles en détruisant les nids dès qu'ils sont visibles, et dans tous les cas, avant les processions de nymphose. Il faut alors se protéger soigneusement des risques d'urtication. Les chenilles peuvent être tuées en immergeant les nids dans de l'eau additionnée de lessive.

Si cette solution est inadaptée, il est parfois possible de réaliser un traitement par voie terrestre ou aérienne à l'aide d'un insecticide biologique ou chimique homologué pour cet usage. Il est alors nécessaire de bien connaître le cycle biologique local de l'insecte afin d'intervenir au bon moment.

Les Services de la Protection des Végétaux (pour les parcs et jardins) et le Département de la Santé des Forêts (pour les peuplements forestiers) peuvent apporter aux gestionnaires tous les conseils nécessaires pour la mise en oeuvre de ces traitements.

J. MIRAUT
D.S.F.

Chenilles - L'abondance des chenilles dans les secteurs fréquentés par le public conduit à des urtications ou des allergies. (Photo : J. Regad D.S.F.)

